

assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

2021

Extrait du rapport annuel 2021 Disponible en mairie de Nivillac



Le périmètre du service d'assainissement collectif correspond à la commune de Nivillac.

La société STGS a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 1143 abonnés et une partie des effluents proviennent de la Roche Bernard. Le réseau est composé de 28,4 km de collecteur gravitaire, 3,7 km de refoulement et de 9 postes de refoulement.

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration du bourg d'une capacité nominale de 3 580 EH, de type boues activées et la la station du Folleux, une lagune d'une capacité nominale de 550 EH.

Les stations sont conformes vis-à-vis des prescriptions administratives.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 601,31 € (sur la base du tarif au 1er janvier 2022, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 5,011 €/m³, -0,34% par rapport à 2021 Sur ce montant, 21 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 67,0% reviennent à la Collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 12,0 %.

